

Stop au racket des classes moyennes!

■ Les allocations familiales et les déductions pour emprunt hypothécaire sont deux dossiers chauds traités au niveau communautaire ou régional. Attention aux dégâts possibles.

On parle beaucoup de deux dossiers traités au niveau communautaire ou régional: les allocations familiales et les déductions pour emprunt hypothécaire. Chacun y va de sa petite idée. On peine à voir l'urgence de réformer ces deux volets, vu le peu de demande sociale et le peu d'annonce dans la campagne électorale, mais le débat semble prioritaire pour certains.

Commençons par le dossier des allocations familiales. Initié par certains patrons, ce bel acquis social a été élargi par la loi du 4 août 1930 à l'ensemble des salariés et par la loi du 10 juin 1937 à l'ensemble des indépendants. Près de 2,5 millions d'enfants jouissent aujourd'hui de ces allocations. Certains prétendent cependant que le régime progressif (90€, 160€, 250€, 250€ pour les enfants 1, 2, 3, 4 et suivants) n'est plus équitable ou qu'il faut réduire le montant des allocations. Si

l'on s'en réfère au chiffre qui circule – à savoir que chaque enfant recevrait 160 euros dans le nouveau système –, les familles avec trois enfants seraient déjà perdantes par rapport au régime actuel. Tout le monde sait qu'une famille avec trois enfants a des dépenses plus importantes (changements de voiture, d'appartement) qu'une famille avec un seul enfant. Il est dès lors normal qu'elle soit davantage soutenue. Tout comme il serait normal d'aider plus fortement la famille monoparentale dont l'un des conjoints – souvent la femme – se retrouve seul pour élever son enfant. Nos enfants sont les forces vivantes de demain et ce sont eux qui permettront à la société de continuer à se développer et prendront soin de nos aînés, notamment via le paiement des pensions. Il nous faut encourager – et non freiner! – la démographie. La vraie raison du débat est que certains veulent lutter, à juste titre, contre certains abus. Parlons franchement: il n'est pas normal que certaines familles (minoritaires) vivent uniquement grâce aux allocations durant toute leur vie. Si

l'objectif de la réforme est de lutter contre ces abus, augmentons les moyens pour combattre ces derniers et investissons les montants ainsi dégagés en faveur des familles en détresse, mais ne cessons pas d'encourager les parents désireux d'avoir des enfants.

Venons-en maintenant à la réduction des déductions pour emprunt hypothécaire. La Flandre a commencé à réduire son bonus logement, la Wallonie et Bruxelles y réfléchissent. L'immobilier en Belgique est déjà énormément taxé via les droits d'enregistrement, le précompte, les droits de succession. Par ailleurs, ce secteur est un vecteur d'emploi très important et il faut donc veiller à ne pas casser ce volet de l'économie. Toute diminution de

déduction est néfaste pour la classe moyenne voulant acheter sa résidence principale, seul cas où la déduction est admise. Une récente étude prône de rendre

**ÉTIENNE
DUJARDIN**
Juriste.

cette réduction "plus sociale". Les auteurs envisagent par exemple de réserver le bonus logement exclusivement au premier achat. On ne pourrait donc plus vendre son appartement pour acheter une maison en jouissant d'un bonus logement. L'étude trouve aussi inéquitable que le système avantage les familles où les deux parents travaillent. Que voulons-nous? Que l'ensemble de la classe moyenne quitte Bruxelles pour la périphérie où les prix sont censés être plus abordables? Est-ce en chassant le contribuable lambda qu'on va faire du social? C'est justement l'inverse qu'il faut faire, à savoir attirer les jeunes ménages notamment à Bruxelles, les inciter à devenir propriétaires via le bonus logement, les fidéliser, car c'est la classe moyenne qui permet le développement économique, la justice sociale via le paiement des impôts.

Dans ces deux dossiers, nous espérons que la politique sera plus lucide que certains théoriciens, car c'est M. et M^{me} Tout-le-monde qui payeront les conséquences des décisions prises.